



Rapport de la commission n° 28

Date : 15.09.2023

Lausanne, le 4 novembre 2023

Présidence :	Françoise PIRON (Libéral-Radical)
Membres présents :	Jacques PERNET (Libéral-Radical); Eliane AUBERT (Libéral-Radical); Séverine GRAFF (Socialiste); Louis DANA (rempl. Sarah Neumann, Socialiste); Yvan SALZMANN (Socialiste); Eric BETTENS (Les Verts); Sima DAKKUS (Les Verts); Isabelle BONILLO (Ensemble à Gauche); Clara SCHAFFER (Vert'libéraux);
Membres excusés :	Tatiana TAILLEFERT (Les Verts); Namasivayam THAMBIPILLAI (Socialiste); Elouan INDERMÜHLE (UDC)
Secrétaire :	Kelly HARRISON
Lieu :	Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2
Début et fin de la séance :	16h00 – 16h45
Objet :	Rapport-préavis n° 2023/18 – Réaffectation de la salle du Cinématographe – Réponse au postulat de Mme Séverine Graff et consorts « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma »
<u>Municipal concerné :</u>	M. Grégoire JUNOD, syndic, directeur Culture et développement urbain
<u>Accompagné par :</u>	M. Michael KINZER, chef de service de la culture

La présidente explique le déroulement de la séance. Elle passe la parole au syndic afin qu'il présente la personne qui l'accompagne ainsi que le rapport-préavis.

Monsieur le Syndic présente le chef de service de la culture. Il rappelle que la salle du Capitole et donc la Maison du cinéma ouvriront en février 2024. Une journée portes ouvertes sera organisée. L'élément nouveau du rapport-préavis est la réaffectation de la salle du Cinématographe, actuellement gérée par la Cinémathèque suisse. La question avait déjà été évoquée dans des réponses à des interventions informelles au Conseil. Le projet a depuis été concrétisé et permet de proposer une salle de cinéma supplémentaire à Lausanne qui, comme d'autres villes, a vu beaucoup de ses cinémas disparaître au fil du temps. D'autres idées avaient circulé, comme le fait d'avoir une salle à usage professionnel seulement.

Discussion générale

La postulante se dit satisfaite de la réponse donnée à son postulat. Lausanne n'est en effet pas la seule ville à avoir connu une quasi-disparition de ses salles indépendantes ces 25 dernières années, mais on constate en plus une certaine fragilité du côté des exploitant-e-s. À Lausanne, Pathé prend beaucoup de place, alors qu'à Genève, il y a plus de diversité. Elle se réjouit que Lausanne se dirige vers une augmentation du nombre de salles indépendantes, même si celles-ci ont une vocation art et essai et sont de type cinéclub. Elle



demande si elle a bien compris que les équipes du Casino de Montbenon/Paderewski conserveront une activité de projection. Elle demande également comment la Ville compte visibiliser les différentes salles, sachant qu'il pourrait au début y avoir une confusion entre la Cinémathèque/le Capitole, et le Cinématographe ? Et comment ces deux salles fonctionneront-elles pour ne pas se marcher sur les pieds ?

Un membre rejoint la postulante sur le constat selon lequel le cinéma à Lausanne est entre les mains d'une seule société. Il salue le rapport-préavis, qui contribue à la diversité des salles. Il demande comment la promotion de ces salles alternatives sera assurée face à Pathé, cette promotion étant importante pour leur développement.

Un autre membre rappelle que la commission chargée de l'examen du postulat avait déposé un vœu concernant l'aménagement de l'offre future, qui devait prendre en considération les personnes en situation de handicap. On ne retrouve pas ce vœu dans le rapport-préavis, ce qui est regrettable.

La postulante demande s'il est bien correct que la location de la salle du Cinématographe serait prise en charge par la Ville, mais que cette dernière ne participera pas aux frais de fonctionnement, aux frais de chauffage et aux frais d'équipement. Il lui est confirmé que c'est bien le cas. Elle demande également si, à terme et à condition par exemple que la première année de la salle du Cinématographe soit une réussite, la Ville envisage de participer à ces frais.

Monsieur le Syndic répond que Lausanne a tout de même un peu de diversité, avec quelques salles indépendantes. Toutes sont subventionnées par la Ville, selon la même règle à peu près : la Ville prend en charge le loyer, mais les salles se débrouillent pour les autres frais, ce qui fonctionne plutôt bien. Par ailleurs, l'articulation avec la Cinémathèque est assez claire. Hormis les avant-premières et autres événements de ce type qui auront lieu au Capitole, la Cinémathèque continuera de proposer une programmation patrimoniale. La Maison du cinéma n'a pas vocation à devenir un cinéma qui proposerait dans son programme les nouvelles sorties. Les règles seront donc assez claires. Une des potentialités possibles est l'exploitation du Théâtre de Verdure comme cinéma plein air, soit en été soit de façon permanente. La réflexion est en cours, mais ce serait un développement intéressant pour la Ville et l'équipe qui a remporté le projet a aussi fait part de son intérêt pour cela. Il faut savoir que la majorité de films qui sortent aujourd'hui ne sont pas projetés, alors qu'un grand nombre a reçu un soutien public important. S'agissant des modalités de subventionnement, la Ville est partie sur un subventionnement qui répond au *business plan* de l'équipe qui a remporté le projet. Concernant la possible augmentation de la subvention en cas de succès, un succès supposerait plutôt une réduction de subvention – en tous les cas, elle ne serait pas stoppée.

Le chef du service de la culture précise que le projet a été sélectionné via un processus d'appel à candidatures et d'appel à projets complètement ouvert. Il y a eu neuf candidatures, ce qui était réjouissant vu la difficulté rencontrée aujourd'hui pour gérer l'exploitation d'un lieu de projection. Un certain nombre de projets étaient convaincants, dont un en particulier, qui s'est démarqué par son ambition, sa vision, sa complémentarité, et son adéquation avec le cahier des charges, qui demandait une offre accessible au grand public. Le projet répond à cela tout en ouvrant des fenêtres sur des programmations très ciblées. On demandait aussi que le projet soit complémentaire avec ce qui se fait aujourd'hui et qu'il soit mis en œuvre en collaboration avec les festivals existants, et avec les milieux académiques et associatifs. On sent les quatre personnes de l'équipe très motivées. Elles ont déjà pris une multitude de



contacts. Tout cela permettra de créer un lieu avec une véritable identité. De plus, même si ces personnes sont prêtes à travailler bénévolement, elles ont prévu des salaires dans leur *business plan*, ce qui révèle aussi leurs ambitions. L'avenir dira comment ce lieu trouvera son public et sa complémentarité avec les autres cinémas, notamment les cinémas indépendants. Lausanne a quand même en partie une diversité des publics aujourd'hui, même si Pathé contrôle une grande partie de la programmation. Ce n'est toutefois pas le même public qui va voir *Fortuna de Germinal Roaux* ou *Barbie*. Pour répondre à la question de Mme Graff, il est prévu que Paderewski puisse garder une activité de projection, pas avec une programmation curatée, mais à disposition des festivals. Après avoir pris contact avec les principaux festivals lausannois, on sait aujourd'hui que certains souhaitent garder leur base au Casino de Montbenon, avec les deux salles et la proximité du Théâtre de Verdure, tout en ayant la possibilité de s'appuyer sur le nouveau Capitole pour les moments d'ouverture, de clôture ou des projections particulières. Par ailleurs, la Ville a fait le choix de maintenir la mise à disposition gratuite des lieux sans pour autant offrir de subventions de fonctionnement. Cet élément était aussi clairement mentionné dans le cahier des charges du présent projet. Il s'agissait aussi de garantir une équité de traitement avec les autres cinémas indépendants. Dans un avenir plus ou moins proche, on pourra réévaluer la question de façon transparente et pour tous les lieux de projection à Lausanne. Enfin, s'agissant du vœu sur l'accessibilité, le rapport-préavis aurait dû mentionner le fait que le Service des gérances est déjà engagé dans un projet d'aménagement du Casino de Montbenon qui permettra aux personnes à mobilité réduite de circuler dans tous les espaces.

Un membre demande si les personnes qui ont gagné l'appel d'offres travailleront bénévolement ? Il lui est répondu qu'elles ont prévu d'être salariées, mais si cela ne marche pas, elles sont prêtes à revoir leur salaire, comme cela se fait beaucoup dans la culture.

Un membre demande si la RTS par exemple, dans le cadre de son programme sur le cinéma, pourrait participer à faire connaître les salles indépendantes.

Monsieur le Syndic répond que la promotion en tant que telle est l'affaire des salles elles-mêmes. La Ville offre des conditions-cadres aux acteurs et actrices de la culture, mais elle ne s'occupe pas de la communication de ces institutions. L'équipe qui a été retenue pour ce projet semble avoir beaucoup de dynamisme et de capacités à créer autour d'elle un public.

Un membre dit qu'il a pris bonne note du fait que le projecteur analogique sera repris par la Cinémathèque. Il restera donc le projecteur numérique. Sait-on si l'équipe retenue compte installer un projecteur analogique ? Tous les films ne sont sans doute pas disponibles en numérique. Par ailleurs, il demande si la Ville compte réaménager la salle du Cinématographe pour permettre un visionnage plus confortable.

Monsieur le Syndic répond que la Ville n'a pas prévu de faire des travaux.

Le chef du service de la culture confirme que le projecteur analogique sera récupéré par la Cinémathèque. Il n'est pas prévu qu'il y ait un projecteur analogique à demeure et cela faisait partie des conditions annoncées dans le cadre de l'appel à projets. La question a été évoquée avec les festivals, mais aucun d'entre eux n'a dit en avoir l'utilité. Un festival pourrait avoir l'utilité d'un autre type de projecteur particulier qui peut se louer et s'installer facilement. Un projecteur 35 mm serait plus difficile à trouver, mais il faut malheureusement aussi avancer avec son temps. La Cinémathèque continuera de couvrir les besoins patrimoniaux, avec un aménagement technique de haut vol.



A la question de savoir qui a gagné l'appel d'offres. Il est répondu que c'est un collectif de quatre personnes : Alice Riva, Meli Boss, Faye Corthésy et Gysèle Giannuzzi. Elles ont toutes de l'expérience dans le cinéma à différents titres.

Une membre se dit satisfaite du projet, qui comprend de la médiation pour les enfants, ce qui est une très bonne chose. Le seul bémol, c'est la place donnée aux artistes de Lausanne, dont le rapport-préavis ne parle pas. On pourrait amener des personnes si on organisait des soirées avec ces artistes, dont certain·e·s sont de peinture internationale.

Une autre rajoute que, dans les grandes institutions par exemple, les conventions et animations liées à la programmation sont budgétées. La question se pose particulièrement ici parce que l'équipe risque de travailler bénévolement.

Monsieur le Syndic répond que, dans le budget général, le budget de promotion est compris. Dans le *business plan* du projet retenu, il y a de l'argent prévu pour la promotion.

Discussion particulière

2. *Objet du rapport-préavis*

Un membre est étonné que la Municipalité ait pris une année pour répondre au postulat.

Monsieur le Syndic répond que le rapport-préavis a été rédigé après que l'appel d'offres a été lancé, ce qui semblait plus intéressant pour la commission.

4.2.3 *Communication*

S'agissant du quatrième paragraphe, **un membre** dit que la Lausanne Transport Card est un atout touristique indéniable. Il rappelle que la taxe de séjour augmentera de façon significative au 1^{er} janvier 2024. Cela vaudrait peut-être la peine d'inclure une entrée à la Cinémathèque dans la Lausanne Transport Card, même s'il est vrai que les touristes restent en général 1 voire 2 jours à Lausanne.

Monsieur le Syndic répond que l'évolution souhaitée pour cette carte est l'extension sur les transports publics jusqu'à Villeneuve, ce qui permettra d'aller au Château de Chillon, au Montreux Jazz et au Musée Chaplin's World, par exemple. Les discussions ont commencé avec Mobilis. Il rappelle que l'entrée à la Cinémathèque est peu chère.

Une membre rajoute le fait que d'autres institutions pourraient être promues également.

Monsieur le Syndic dit qu'il n'y a pas tellement de gratuités, mais des réductions pour beaucoup de musées.

Déterminations de la commission (vote)

Conclusion

1. D'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Séverine Graff et consorts « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma »

Vote : 10 oui 0 non 0 abstention

La commission accepte le rapport-préavis à l'unanimité.

La présidente lève la séance à 16h45.

Rapportrice

Françoise Piron